



# RAPPORT DE CONSULTATION SUR LA MISE EN ŒUVRE DES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE AU CANADA

## INFORMATIONS DE BASE SUR LE REGROUPEMENT

La Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles (Table) est formée de 44 regroupements nationaux, actifs à la grandeur du Québec. Ceux-ci abordent la santé et les services sociaux sous différentes perspectives (femmes, jeunes, hébergement, famille, personnes handicapées, communautés ethnoculturelles, sécurité alimentaire, santé mentale, violence, périnatalité, toxicomanie, etc.). À travers ses membres, la Table rejoint plus de 3 000 groupes communautaires de base de toutes les régions. Ce sont par exemple des maisons de jeunes, des centres de femmes, des cuisines collectives, des maisons d'hébergement, des groupes d'entraide, des centres communautaires, des groupes qui luttent contre des injustices, etc.

La Table a donc pour mission de :

- Informer et favoriser la concertation entre ses membres;
- Fournir des services d'information et de formation aux membres;
- Promouvoir les intérêts des organismes communautaires autonomes du domaine de la santé et des services sociaux;
- Faire des représentations auprès des instances politiques, principalement auprès du ministère de la Santé et des services sociaux (MSSS).

## INFORMATIONS SUR LE PROCESSUS DE CONSULTATION UTILISÉ PAR LE REGROUPEMENT

Le rapport de la Table :

- est basé sur une consultation menée récemment auprès de plusieurs de ses membres, lors de la visite du Rapporteur spécial sur le droit de jouir du meilleur état de santé physique et mentale possible (novembre 2018);
- est fait avec la participation des membres de son comité exécutif (mars 2019).

## ODD PRIORITAIRES POUR VOTRE REGROUPEMENT

Comme plusieurs de nos membres travaillent, entre autres, sur les déterminants sociaux de la santé, plusieurs objectifs sont au cœur de notre travail, plus particulièrement les objectifs 1, 2, 3, 4, 5, 13 et 16. Vu la limite imposée pour la longueur de ce rapport, vu aussi le fait que d'autres regroupements aborderont ces objectifs, le rapport de la Table se concentre sur l'objectif 3 - « Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge ». Également, plusieurs mesures recommandées ci-dessous favoriseront concrètement l'atteinte des autres objectifs prioritaires mentionnés.



## OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

### Comment faire pour réaliser les ODD au Canada?

La plus importante mesure à prendre par le Canada pour cet objectif est de **voir à l'intégration complète d'une perspective de droit à la santé** (signifiant pleinement que la santé, au-delà d'un service public, est un droit humain) **dans les lois, politiques, plans d'action et programmes fédéraux relatifs à la santé et aux services sociaux**. Cette reconnaissance du droit à la santé devrait être inscrite, notamment, dans la *Loi canadienne sur la santé*. Elle doit également être accompagnée d'une meilleure protection des droits à la vie, à la sécurité, à l'intégrité physique et mentale et à l'égalité (tels que reconnus par la *Charte canadienne des droits et libertés*), des personnes et des groupes en situation de vulnérabilité liée à la santé.

Plus concrètement, les mesures à prendre par gouvernement fédéral sont les suivantes :

- Intégrer **les critères relatifs au droit à la santé dans les critères d'exécution des transferts fédéraux aux provinces**. Le droit international prévoit des normes concrètes pour le droit à la santé, notamment en matière d'accessibilité, de disponibilité, d'acceptabilité et de qualité des services; de consentement libre et éclairé; de non-discrimination; de ressources à allouer en priorité aux groupes les plus vulnérables; de participation; et de pertinence des déterminants sous-jacents de la santé. Ces critères pourraient être intégrés à ceux des transferts fédéraux en santé. Cela permettrait de retenir ou de réduire les transferts fédéraux lorsque ces éléments des droits de la personne ne sont pas protégés, respectés ou réalisés. Le Canada pourrait ainsi renforcer la reconnaissance et la réalisation du droit à la santé pour toutes et tous (et donc rencontrer pleinement l'ODD 3), tout en respectant la compétence provinciale et territoriale en matière de prestation de soins de santé;
- **Renforcer le rôle des tribunaux canadiens pour assurer l'accès à la justice et à des recours efficaces** lorsque les droits à la vie, à la sécurité, à l'intégrité physique et mentale et à l'égalité, en combinaison avec le droit à la santé, sont violés;
- **Assurer la couverture publique des soins de santé qui ne le sont pas encore**, notamment les médicaments, les soins de la vue et dentaires ainsi que les soins de santé mentale. À ce titre, procéder à la mise en place **d'un régime public et universel d'assurance-médicaments**;
- Prendre les mesures financières nécessaires pour développer davantage **la prestation de services et de soins de santé mentale** au Canada et pour que **cette prestation soit fondée sur les droits**, dans l'optique d'aller vers l'abolition des services basés sur la surmédicalisation et la coercition, conformément à la *Convention relative aux droits des personnes handicapées*;
- Assurer une **meilleure reconnaissance et la bonification du financement à la mission des organismes communautaires autonomes** en santé et services sociaux. Les organismes communautaires sont les lieux les plus importants de participation démocratique des personnes et des communautés au développement d'approches sociales innovantes pour répondre aux problèmes de santé;



- **Mettre fin à toute forme de discrimination** dans l'accès à des soins de santé et à des programmes sociaux, notamment à celles qui s'exercent à l'encontre des personnes en situation de **migration irrégulière** et de leurs enfants, des personnes en situation d'**itinérance**, des personnes vivant avec un **handicap** et des membres des **Premières Nations** :
  - Faire en sorte que toutes les provinces et territoires assurent aux personnes un accès égal aux soins de santé et aux programmes sociaux, quel que soit leur statut de migration ou celui de leurs parents/tuteurs et tuteuses;
  - Encourager et soutenir financièrement les provinces à offrir aux personnes vivant avec un handicap, ainsi qu'à leurs proches, des programmes sociaux et des services publics gratuits, de qualité, et répondant à leurs besoins dans un délai raisonnable, en partenariat avec ces personnes;
  - S'attaquer en urgence aux **discriminations et violences vécues par les femmes et les filles autochtones**, notamment en mettant immédiatement fin aux **stérilisations forcées**;
  - Régler en urgence **la situation des communautés autochtones dont la santé est affectée par le manque de logement salubre et/ou le manque d'accès à de l'eau potable gratuite**. L'ensemble des services publics et programmes sociaux destinés à ces communautés doivent être adéquatement financés et basés sur les principes relatifs aux droits des Peuples autochtones, tels que reconnus par la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des Peuples autochtones*.
- Mettre immédiatement **fin à la criminalisation des personnes vivant avec le VIH/sida** et assurer à chaque personne en ayant besoin l'**accessibilité aux médicaments contre le VIH/sida**;
- Mettre fin à la crise des opioïdes, qui tue 350 personnes par année en moyenne, avec la mise en place de quatre mesures suivantes, en collaboration avec les organismes communautaires œuvrant auprès des personnes concernées : faire de **l'approvisionnement sécuritaire** un pilier de la stratégie canadienne sur les drogues; **décriminaliser les personnes utilisatrices de drogues**; fournir un **financement** fédéral d'urgence pour les centres de prévention des surdoses; et déclarer **une urgence nationale de santé publique**;
- En partenariat avec les réseaux d'organismes communautaires spécialisés sur ces enjeux dans toutes les provinces : développer un **plan d'action intégré de lutte contre les violences envers les femmes et les filles** prévoyant, entre autres, des volets spécifiques en lien avec les agressions sexuelles, la traite et l'exploitation sexuelle, ainsi que la violence conjugale; en tenant compte de la participation et des réalités spécifiques aux groupes plus vulnérables (dont les femmes autochtones, les femmes en situation de handicap, les femmes immigrantes, etc);
- Documenter les enjeux de **la violence obstétricale** sur l'ensemble du territoire canadien et réfléchir aux pistes de solution pour y mettre fin, avec une approche fondée sur les droits et en étroite collaboration avec les organismes et réseaux communautaires travaillant sur la question;
- Encourager les provinces et territoires à mettre en place et financer adéquatement un **programme d'éducation à la sexualité inclusive et émancipatrice**, en collaboration avec les organismes communautaires ayant développé une expertise dans le domaine;
- Instaurer - ou encourager les provinces à instaurer - un programme **d'accès gratuit à toutes les méthodes contraceptives sans exception**, notamment pour les jeunes et les adultes défavorisé-e-s économiquement;
- Reconnaître formellement l'**état d'urgence climatique** dans lequel nous sommes, appliquer d'urgence toutes les solutions connues afin de réduire dès maintenant nos émissions de gaz à effet de serre, et se doter d'un **plan d'adaptation aux effets des changements climatique sur la santé publique**.



## NE LAISSER PERSONNE DE CÔTÉ

**Quels sont actuellement les plus grands obstacles au Canada pour parvenir à ne laisser personne de côté ? Comment le Canada peut-il s'assurer d'être plus inclusif et de ne laisser personne de côté dans la réalisation des ODD ?**

Faire progresser la réalisation du droit à la santé et des droits de la personne dans le domaine de la santé et des services sociaux, avec les mesures décrites ci-dessus, contribuera à placer les groupes en situation de vulnérabilité (comme les Peuples autochtones, les personnes en situation de migration irrégulière, les personnes en situation de pauvreté, les personnes handicapées, y compris celles ayant des problèmes de santé mentale, et les personnes qui utilisent des drogues, pour n'en nommer qu'une partie), au cœur des décisions et des actions.